



15 juin 2015

(15-3076)

Page: 1/1

Comité préparatoire de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DE LA CATÉGORIE A AU TITRE DE
L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR TRINITÉ-ET-TOBAGO

La communication ci-après, datée du 9 juin 2015 et adressée au Comité préparatoire de la facilitation des échanges, est distribuée à la demande de Trinité-et-Tobago pour l'information des Membres.

Conformément à la Décision ministérielle du 7 décembre 2013 (WT/MIN(13)/36, WT/L/911), le Comité préparatoire de la facilitation des échanges (ci-après dénommé le "Comité préparatoire"), qui relève du Conseil général, aura, entre autres fonctions, celle de recevoir les notifications des engagements de la catégorie A présentées par les Membres au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (ci-après dénommé l'"Accord").

Veuillez vous reporter à la liste ci-dessous:

Article 2.2	Consultations
Article 6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation
Article 6.3	Disciplines concernant les pénalités
Article 7.9	Marchandises périssables
Article 10.1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis
Article 10.5	Inspection avant expédition
Article 10.8	Marchandises refusées
Article 10.9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif
Article 11	Liberté de transit
Article 12.12	Accords bilatéraux et régionaux
